

001381

**M. Henri DEMANGE – Président de la  
Commission particulière de débat public  
Quartier Compans Caffarelli  
7 rue de Sébastopol  
31000 TOULOUSE**

Bordeaux, le 09 novembre 2005

N/ réf : VC/2005-36

Objet : LGV Toulouse-Bordeaux.

Monsieur le Président,

Le CIADT du 18 décembre 2003 a décidé d'inscrire la Ligne Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse sur la carte des infrastructures à long terme au même titre que les LGV Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Sud-Europe-Atlantique.

Le projet de LGV Bordeaux-Toulouse, conduit par Réseau Ferré de France (RFF), repose sur la création d'une double voie reliant Bordeaux et Toulouse destinée au transport exclusif des personnes, en supplément de la voie existante.

Dans le cadre du débat public, nous avons plusieurs remarques à formuler. En effet, au sein de l'aire d'étude, trois options de passages sont proposées et nous voulons attirer votre attention sur l'impact considérable qu'engendreront l'option 3, la plus au sud et la plus contraignante, et l'option 2, dans une moindre mesure, sur l'activité sylvicole de ce secteur, partie intégrante du massif forestier des Landes de Gascogne.

Tout d'abord, nous regrettons que RFF n'ait pas daigné contacter le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine, notamment lors de la rédaction du rapport intitulé « Analyse sur les critères environnementaux de la zone d'étude ». Cela aurait évité les contrevérités rencontrées aux pages 26 et 41 dudit rapport.

D'une part, sachez que contrairement à ce qui est écrit p.41 – « *Les enjeux sylvicoles sont liés à la forêt landaise, qui reste cependant peu exploitée au nord de Captieux* » – ce secteur est exploité de la même manière et dans les mêmes proportions que le reste de la forêt cultivée des Landes de Gascogne, laquelle produit annuellement près de 9 millions de mètres cubes exploités à plus de 85% (presque 100% autour de Captieux), alimentant plusieurs papeteries et un nombre considérable de scieries !

D'autre part, vous estimez, à juste titre, que la phase des travaux du projet de LGV sera particulièrement préjudiciable à la production des peuplements traversés tout en minimisant son incidence économique sur le long terme (p.26, chapitre « *Large forêt de production* »). Or la future LGV ne manquera pas de traverser un grand nombre d'unités de gestion homogènes impliquant des contraintes de gestion supplémentaires pour le long terme : morcellement accru du parcellaire, respect des documents de

gestion difficile dans des parcelles coupées en deux, desserte des parcelles plus compliquée, engendrant par la même une augmentation des coûts d'exploitation ...

Par ailleurs, le réseau des pistes forestières joue un rôle important dans la prévention et la lutte contre les incendies de forêts. L'interruption de ce réseau par la LGV entraînera une diminution de l'efficacité des structures de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) tout en favorisant ce risque majeur. La Gironde est le premier département français en nombre de départs de feux forestiers dont une grande partie a pour origine les projections d'étincelles depuis les voies ferrées existantes souvent mal entretenues (désherbage et débroussaillage non effectués).

En outre, le talus de la LGV risque de modifier les conditions hydrographiques et hydrogéologiques locales. Celles-ci sont très sensibles en raison des variations de niveau annuelles relativement importantes que subit la nappe superficielle du Plio-Quaternaire. Les caractéristiques topographiques (pentes faibles et bassin versant étendu) rendent l'écoulement des eaux difficiles et obligent à creuser de nombreux fossés d'assainissement peu profonds pour éviter des rabattements de cette nappe phréatique dont le niveau conditionne l'alimentation en eau et par voie de conséquence la productivité des peuplements forestiers.

Enfin, l'option sud menace un certain nombre de parcelles expérimentales d'études co-menées par des organismes de recherche nationaux et privés. Elles font l'objet d'un suivi scientifique sur le long terme et leur perte pourrait hypothéquer les résultats statistiques obtenus dans le futur.

La pérennité de placettes du Réseau Européen de Surveillance de la Santé des Forêts est également en jeu.

Ces considérations nous amènent à nous opposer aux options proposées par RFF pour la LGV Toulouse-Bordeaux à laquelle nous préférons un aménagement adéquat de la ligne existante.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Yves Lesgourgues  
Directeur